

Liste des pièces à joindre au formulaire d'assistance judiciaire :

- Dernière déclaration d'impôts ;
- Dernière décision fiscale ;
- 6 dernières fiches de salaire ;
- Pour les personnes indépendantes : trois derniers bilans et compte de pertes et profits ;
- Relevés de tous les comptes bancaires et/ou postaux des 6 derniers mois ;
- Bail à loyer / frais liés au logement ;
- Prime d'assurance-maladie de base (LAMal) ;
- Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA) ;
- Frais médicaux non couverts ;
- Frais de déplacement (leasing, taxe SAN, assurance automobile) ;
- Frais liés aux enfants (frais de garde des six derniers mois, frais d'écolage, d'activités extrascolaires) ;
- Assurances (RC ménage, protections juridiques, etc.) ;
- Eventuelles dettes.

Tout document permettant d'établir la situation financière de la partie requérant l'assistance judiciaire doit être joint. Tant l'existence (par exemple à l'aide de contrats, factures, attestations) que le paiement régulier (quittances, relevés bancaires) des dépenses indiquées (loyers, primes d'assurance, impôts, remboursement de crédit, etc.) doivent être établis. Le solde de tous les comptes bancaires ou postaux doit être attesté.